

**DATE DE PUBLICATION : 7 février 2014**

Le directeur de l'Administration du personnel

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 6 janvier 2012,

Vu la délégation de signature donnée par M. Frédéric PEYRET, directeur général des Ressources humaines, le 24 janvier 2014,

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Louis PERREOL, chef du service des Traitements, Indemnités et Prestations diverses ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Andrée ANTON, adjointe au chef du service des Traitements, Indemnités et Prestations diverses, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Traitements, Indemnités et Prestations diverses.

M. Jean-Louis PERREOL et M<sup>me</sup> Andrée ANTON peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres du service des Traitements, Indemnités et Prestations diverses.

Fait à Paris, le 28 janvier 2014

François CHEVALLIER-MAMES